

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1021

présenté par
M. Sother

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	16 000 000	0	
Aide à l'accès au logement	0	0	
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0	
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0	
Politique de la ville	0	0	
Interventions territoriales de l'État	0	16 000 000	
TOTAUX	16 000 000	16 000 000	
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

« L'État a choisi de faire comme si la croissance des besoins en matière d'hébergement d'urgence était temporaire » soulignait Pierre Moscovici, Premier président de la Cour des comptes à parution du rapport paru en 2024 relatif aux relations entre l'État et les gestionnaires de structures d'hébergement.

Sans aucunement épouser un débat portant aujourd'hui sur des centaines de milliers de place et nécessitant de réinterroger une politique publique dont l'épuisement pèse aujourd'hui non seulement sur l'Etat mais sur les comptes des collectivités territoriales intervenant trop souvent en compensation des carences de l'Etat, cet amendement propose l'ouverture de 2 000 places d'hébergement d'urgence pour accueillir les enfants actuellement à la rue, ainsi que leur famille. L'UNICEF France et la Fédération des acteurs de la solidarité révèlent, dans leur dernier baromètre, une augmentation du nombre d'enfants sans abri : 2 043 enfants dans la nuit du 19 août, soit une hausse de 120 % par rapport à 2020. Les mineurs non accompagnés sans-abri et les familles vivant en squats ou en bidonvilles ne sont pas comptabilisés.

Considérant que le financement moyen annuel d'une place en hébergement d'urgence étant de 8 000€, le coût d'une ouverture de 2 000 places supplémentaires à destination de ces enfants est estimé à 16 millions € par an.

Afin de se conformer aux règles de la LOLF, l'amendement est ainsi rédigé :

L'action 12 « Hébergement et logement adapté » du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et l'insertion des personnes vulnérables » est abondée en CP et AE de 16 millions d'euros.

Les crédits sont prélevés sur le hors titre 2 de l'action X « Plans d'investissement pour la Corse » du programme 162 « Interventions territoriales de l'Etat ».

Nous appelons néanmoins le gouvernement à lever le gage.

Cet amendement est proposé par l'association France Urbaine.